



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le 26 JANVIER à 20 h 30, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou dûment convoqué, le 19 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 16

Présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, M. Denis COCHET, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Cécile LECOMTE, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M. Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER, M. Fabrice DUCHÂTELET

Absents excusés : M. François GOLDWASSER, M. Jérôme LANDAIS

Pouvoir : Mme Valérie ESNAULT représentée par M. Denis COCHET

Nombre de votants : 17

1 - Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de séance – nomination du secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 35.

M. Denis COCHET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 15 décembre 2022 : Madame le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du dernier conseil à l'approbation de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulé

3 – Ajout de 3 points à l'ordre du jour :

- Marché de rénovation des 3 classes, école élémentaire,*
- Subvention Régionale, fonds pays de Loire, investissement communal*
- Droit de préemption, ancien bâtiment Proxi*

Groupement de commandes pour le renouvellement du marché de contrôle des aires de jeux et équipements sportifs

Le marché de contrôle des équipements sportifs et aire de jeux arrive à échéance en avril 2023.

Afin de respecter les divers contrôles à effectuer ainsi que leur fréquence précise imposés par les normes de sécurité, il est envisagé de relancer un marché pour ces prestations.

D'une durée d'un an renouvelable 3 fois, il prévoit un contrôle annuel des systèmes d'ancrage, de l'intégrité de l'ossature, de l'état des plaques laquées, de la conformité des sols de réception et un nettoyage complet. Certaines prestations telles que le contrôle fonctionnel, le contrôle des éléments de fixation, de la stabilité du jeu et de l'usure feront quant à elles, l'objet d'une intervention trimestrielle.

Les équipements sportifs sont contrôlés tous les 2 ans avec un contrôle opérationnel tous les 3 mois pour les buts en accès libre et tous les 6 mois pour les autres buts.

Dans une logique d'économie de marché et conformément à l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, la Ville de Château-Gontier et toutes les communes de la Communauté de communes qui seraient intéressées par ce groupement.

La Communauté de communes du Pays de Château-Gontier sera désignée comme coordinatrice du groupement de commandes et sera chargée à ce titre de :

- Lancer la procédure et de mener l'ensemble des opérations de sélection des candidats, dans le respect des règles prévues par la réglementation des marchés publics
- Ouvrir les plis et juger les offres,
- Procéder à la mise au point éventuelle du marché
- Signer et notifier le marché

Chacun des membres du groupement reste responsable pour ce qui le concerne de l'exécution et du paiement de sa part dans le marché.

Le représentant de chacun des membres du groupement s'adressera directement au prestataire retenu, lequel lui facturera les prestations fournies.

L'ensemble de ces modalités sera défini dans une convention constitutive dudit groupement, en vue de la passation du marché susvisé.

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays du Château-Gontier, la Ville de Château-Gontier et toutes les communes de la Communauté de communes qui seraient intéressées par ce groupement.
- De l'autoriser à signer la convention constitutive dudit groupement, en vue de la passation d'un marché public relatif au contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

DÉCISION :

Le Conseil après en avoir délibéré :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Pays du Château-Gontier, la Ville de Château-Gontier et toutes les communes de la Communauté de communes qui seraient intéressées par ce groupement.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement, en vue de la passation d'un marché public relatif au contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Acquisition terrain BW 0255 et BW 0256

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre du projet du rapprochement de l'école maternelle, des services périscolaires et restauration scolaire, près de l'école Manuela Montebun, dans la parcelle BW 069 appartenant à la commune, il y a lieu de faire l'acquisition de parcelles : BW 0255 : 60 m², et BW 0256 : 290m²soit une superficie totale de 355 m². L'acquisition de ces parcelles permettent de donner accès à la parcelle BW 069. Après négociation avec le propriétaire M. GALISSON Patrice, sis 3 rue du Cohau à SAINT DENIS D'ANJOU, celui-ci accepte de vendre ces parcelles au prix de 30 € le m² étant donné que celles-ci sont constructible, soit 355 m² x 30 € = 10 650.00 €.

Compte tenu de l'intérêt de ces parcelles Madame le Maire propose de faire l'acquisition de ces parcelles au prix proposé soit 10 650.00 €, et propose de régler cette transaction avec Maitre ROGÉON, notaire à SAINT DENIS D'ANJOU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir les parcelles, BW 0255 : 60 m², et BW 0256 : 290m² soit une superficie totale de 355 m² au prix de 10 650.00 €,
- Charge Maître ROGÉON, notaire à SAINT DENIS D'ANJOU, d'établir l'acte,
- Charge Madame le Maire de signer, toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Subvention Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Mayenne

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne, tendant à obtenir une subvention pour 4 apprentis qui ont intégré celle-ci. Pour information, 5 résidents ont été accompagnés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne pour des projets professionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une subvention de 75 €uros par apprentis à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne soit 300 €,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention.

Rénovation de 3 classes élémentaires

Déclaration d'infructuosité

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'analyse des offres par l'Agence THELLIER, et la présentation du rapport d'analyse du 19 janvier dernier, il en résulte que :

- le lot 4 couverture, lot 7 menuiseries bois, et lot 13 plomberie sanitaire chauffage VMC = aucune offre reçue.
- lot 6 métallerie, estimatif : 46 000 €, 2 offres pour ce lot : entreprise GUYON, montant de l'offre : 160 645.00 € et SARL S2M, montant de l'offre : 64 164.00 €,
- Lot 12 peinture, estimatif : 21 000 €, 1 offre pour ce lot : entreprise GERAULT, montant de l'offre 39 186.51 €.

Les lots 6 et 12 sont supérieurs à l'estimation et s'avèrent donc inacceptables, leur montant excédant les crédits budgétaires alloués au marché, et les déclarent donc infructueux.

Madame le Maire propose donc de relancer l'offre pour les lots suivants : 4, couverture – 7, menuiseries bois – 13, plomberie sanitaire chauffage VMC – 6, métallerie – 12, peinture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de classer les lots 6 et 12 infructueux,
- Décide de relancer la consultation pour les lots suivants : 4, couverture – 7, menuiseries bois – 13, plomberie sanitaire chauffage VMC – 6, métallerie – 12, peinture.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Rénovation de 3 classes à l'école élémentaire

Attribution des lots

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, l'avis d'appel public a été publié le 14 novembre 2022. L'ouverture des plis a eu lieu le 19 décembre 2022. Le rapport d'analyse a été remis le 19 janvier 2023 par l'Agence THELLIER.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de présentation de l'analyse des offres puis après en avoir délibéré :

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Désamiantage démolition	ALLTECH DECONSTRUCTION	52 592.50 €
2	Lots groupés : lot 2 gros œuvre, lot 3 ravalement, lot 10 carrelage	SARL SEMG VEILLE	197 804.61 €
5	Menuiseries extérieures	AD2M	124 680.00 €
8	Plâtrerie -Cloisons sèches	SAS MEIGNAN Arsène	65 000.00 €
9	Faux-Plafonds	Sarl MF2P	24 396.20 €
11	Sols collés	SAS GERAULT	17 760.00 €
14	Electricité	ELEC-EAU	33957.75 €

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Rénovation de 3 classes à l'école élémentaire
Fonds Pays de la Loire, investissement communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de rénovation de 3 classes à l'école élémentaire, et informe le Conseil Municipal, qu'une demande de subvention régionale « Fonds Pays de la Loire Investissement communal » peut-être sollicitée.

1 – Estimation détaillée du projet :

POSTE DES DEPENSES (€ HT)	Total HT
<i>Désamiantage – Démolition</i>	80 000.00 €
<i>Gros oeuvre</i>	105 000.00€
<i>Ravalement</i>	57 000.00 €
<i>Couverture</i>	40 500.00 €
<i>Menuiseries extérieures bois</i>	107 000.00 €
<i>Métallerie</i>	46 000.00 €
<i>Menuiseries bois</i>	33 000.00 €
<i>Plâtrerie – Cloisons sèches</i>	60 000.00 €
<i>Faux Plafond</i>	23 000.00 €
<i>Carrelage – Faïences</i>	13 000.00 €
<i>Sols collés</i>	20 000.00 €
<i>Peinture</i>	21 000.00 €
<i>Plomberie – sanitaire – ventilation – chauffage VMC</i>	72 000.00 €
<i>Electricité</i>	30 500.00 €
Total des dépenses	708 000.00 €

2 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Etat (DETR – restauration et travaux énergétique du bâtiment scolaire - catégorie 2 A) + Bonus 10 % CRTE</i>	148 505.00 €
<i>Région Aménagement urbain PCC</i>	90 000.00 €
<i>Conseil départemental fonds chaleur</i>	12 600.00 €
<i>Région Fonds Pays de Loire, Investissement communal</i>	50 000.00 €
<i>Fonds propres de la commune</i>	406 895.00 €
TOTAL	708 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'estimation détaillée du projet ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions précitées ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Droit de préemption urbain – Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie :

OBJET	PARCELLE	DÉCISION
Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), transmise par Maître GODEFROY-POIRIER, le	CD 54 4 Route d'Angers	La commune fait valoir son droit de préemption, dans le cadre de la circulation du projet de circulation apaisée dans le bourg avec l'aménagement du carrefour route d'Angers / rue de Morannes / rue de la Pilardière et la mise en valeur des bâtiments communaux (mairie et annexe), du ruisseau le Goelleux et de l' Hôtel-Restaurant.

Questions diverses :

Convention « arts audiovisuels »

Le cinéma « Confluences » de Sablé sur Sarthe propose un partenariat avec la commune : des places à 4 € sont proposés aux enfants de 3 à 17 ans, scolarisés ou domiciliés à Saint Denis d'Anjou, pendant les vacances de février et d'avril. La commune prend en charge 2 € par ticket.

La proposition du cinéma « Confluences » est acceptée.

Etude d'impact sur la fermeture de la station-service :

Il n'y a plus de station-service à proximité, sauf à se rendre sur les stations de supermarchés. Certaines communes ont mis en place des stations-service pour offrir ce service aux habitants de la commune et aux personnes de passage. Un groupe de travail est mis en place, composé de la commission économie et de Fabrice DUCHÂTELET.

Formation aux Premiers secours (PSC1) :

Proposition par l'UDSP de la Mayenne = 8 à 10 stagiaires, coût 550 € (= voir avec Vanessa COQUET du centre de secours de Bouère).

Dispositif de recueil CNI et passeports :

L'objectif est de déployer les dispositifs en Mayenne pour résorber les demandes. La commune s'est positionnée pour installer un dispositif à Saint-Denis-d'Anjou. L'objectif, c'est d'avoir 3 agents formés. Pour l'instant, l'agent France Service ne peut pas être inclus dans les agents car ce n'est pas un agent communal. Dotation de 8550 € par an pour le fonctionnement.

Le Maire,

Mme Dominique de VALICOURT



Le Secrétaire de séance

M. Denis COCHET

